

Coquetier 2019 – Règlement

« l'image dans l'image »

Le thème et ses limites : Le thème de cette année est très explicite :

« l'image dans l'image ».

Chaque club est libre de transmettre les photos qu'il souhaite.

Les organisateurs du Coquetier 2019, c'est-à-dire le photo-club de la MJC de Palaiseau, n'élimineront aucune photo transmise pas les clubs et font confiance au jury de la soirée pour sélectionner à travers les différents tours les photos rentrant dans la thématique du concours de cette année.

Les montages photographiques ne sont pas souhaités, même s'ils seront acceptés avec l'ensemble des photos proposées, à chaque club d'exercer sa vigilance.

Format et présentation des épreuves

Chaque club peut présenter 35 photos maximum.

Si le nombre de photos reçues dépasse 35, seules les 35 premières seront conservées.

Les fichiers ne devront pas dépasser les 1920 pixels dans leur dimension principale en format JPG niveau de compression 6 (c'est-à-dire moyen).

Les fichiers devront être nommés de la façon suivante sans espace et sans accent :

identifiant du club _##.jpg (## représente ici le numéro de la photo).

Bien identifier les 9 premières photos en précisant le 0 en début.

Exemple : palaiseau_01.jpg, palaiseau_02.jpg, ...

Voici en **gras** la liste des **identifiants** du chaque club :

- Arpajon : **arpajon**
- Athis-Mons : **athis**
- Ballainvilliers : **ballainvilliers**
- Ballancourt : **ballancourt**
- Champlan : **champlan**
- Draveil : **draveil**
- Juvisy, l'Instant photo : **juvisy**
- La norville : **norville**
- Longpont sur Orge : **longpont**
- Nozay Noz'image : **nozay**
- Orsay CPO MJC : **orsay**
- Palaiseau : **palaiseau**
- Paris val de Bièvres : **bievres**
- Saclay : **saclay**
- St Michel sur Orge : **michel**
- Ste Genevieve des Bois espace photo : **genevieveespace**
- Ste Geneviève des Bois objectif photo : **genevieveobjectif**
- Roinville sur Dourdan : **roinville**
- Verrières le Buisson : **verrieres**
- Villebon sur Yvette : **villebon**
- Villiers sur Orge : **villiers**
- Viry-Chatillon Objectif Images: **viryobjectif**
- Viry-Chatillon Photo Club : **viryphoto**

Si un club a été oublié, il peut nous contacter pour qu'on lui attribue un identifiant

Coquetier 2019 – Règlement

« l'image dans l'image »

Chaque club devra remplir le bordereau de participation ci-joint indiquant le nom du club, les noms des fichiers (palaiseau_01, palaiseau_02...), le nom et le prénom de l'auteur. Ce bordereau sera à remplir soit directement sur sa version excel, soit à la main sur la version pdf (les bordereaux remplis à la main devront être scannés ou numérisés en format jpg).

Dates et coordonnées de dépôt

Les fichiers participant au concours et **le bordereau** devront être envoyés par mail dans un seul dossier zip avant **le 30 novembre 2019** à l'adresse suivante :

coquetier@photoclubpalaiseau.fr

éventuellement en utilisant le site www.wetransfer.com qui permet d'envoyer gratuitement de gros dossier zippés.

Pour ceux qui ne pourraient pas envoyer des fichiers à l'adresse indiquée, des CD pourront être donnés en main propre à Yolande Potier, joignable au 06.81.55.29.06.

Jury

Chaque club du CDP91 désignera auprès de Yolande Potier un juré et son suppléant (en cas d'absence du titulaire) en même temps que les fichiers.

Compte-tenu du nombre potentiellement important d'images présentées, nous serons reconnaissants aux jurés d'être ponctuels, ou d'avertir de leur éventuel retard en contactant la personne référante (voir coordonnées en fin de document).

Réserves légales

Les organisateurs se réservent le droit d'éliminer tout envoi tendancieux ou de nature à nuire à la bonne tenue de la projection, ainsi que celui de publier dans les revues et journaux d'information, la reproduction des photographies primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une quelconque indemnisation ou rétribution, ceci uniquement dans le cadre et l'intérêt de la projection.

Les participants garantissent formellement aux organisateurs que les photographies présentées sont leur création, sont exemptes de tous droits de propriété artistique ou autres que pourraient détenir des tiers et ne lèsent en aucune manière, les droits des personnes physiques ou morales.

Les auteurs des photographies devront :

- concernant les personnes ou objets reproduits, être en possession des autorisations nécessaires de la part de ces personnes ou des possesseurs de ces objets.
- s'assurer que les photos exposées ne peuvent donner lieu à des poursuites en dommages et intérêts.
- s'engager à présenter ces autorisations aux organisateurs en cas de réclamation.

Les organisateurs ne sauraient en aucun cas, être tenus pour responsables en cas d'éventuels litiges ou contestations.

Date et Lieu de la soirée

Le Coquetier 2019 se déroulera le vendredi **20 décembre 2019 à 20h.**

Cette soirée aura lieu

**à la MJC de Palaiseau
située dans le parc de l'Hôtel de Ville
avenue du 8 mai 1945 à Palaiseau**

Coquetier 2019 – Règlement

« l'image dans l'image »

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation du coquetier 2019, nous vous prions de contacter : Yolande POTIER au 06 81 55 29 06

L'organisation de la soirée et des votes :

L'ensemble des photos reçues aura préalablement été mélangé dans un ordre aléatoire.

Une première vidéo-projection de l'intégralité des images sera présentée au jury afin que ce dernier ait une vision d'ensemble des photos.

Premier tour : Lors de la deuxième projection, qui sera le premier tour de sélection, chaque juré votera pour ou contre chacune des images en concours.

Seules les images ayant obtenu la majorité des voix auront accès au deuxième tour.

Sera considérée la majorité des voix comme la moitié du nombre de jurés présents arrondie à la valeur inférieure pour un nombre impair de jurés, ou exacte pour un nombre pair de jurés.

Exemple : 15 jurés, 7 voix pour la majorité, 16 jurés, 8 voix pour la majorité.

Deuxième tour : Les images sélectionnées au premier tour seront vidéo-projetées au jury.

Chaque juré votera à nouveau pour ou contre chacune des images encore en lice.

Seules les images ayant obtenu la majorité des voix auront accès au troisième tour.

A partir du Troisième tour : Les images sélectionnées au deuxième tour seront vidéo-projetées au jury deux par deux.

Chaque juré votera pour une seule des deux images qui lui seront présentées.

Celle qui aura obtenu le plus de suffrages sera sélectionnée pour le tour suivant.

Autant de tours auront lieu jusqu'à ce qu'il reste 9 photos.

Finale : Les 9 photos finalistes sont présentées au jury.

Chaque juré classe alors les 9 photos dans l'ordre de sa préférence.

La photo préférée de chaque juré a 9 points, la 2^e : 8 points, la 3^e : 7 points, la 4^e : 6 points, la 5^e : 5 points, la 6^e : 4 points, la 7^e : 3 points, la 8^e : 2 points, la 9^e : 1 point.

L'ensemble des points attribués par chaque juré sont additionnés.

La photo ayant obtenu le plus de points gagne le coquetier.

En cas d'ex æquo pour la première place, le jury revote pour établir une hiérarchie entre les photos ex æquo.

Les votes étant souverains, il ne sera toléré aucune contestation quant au choix effectué par le jury.

La liste des lauréats désignés par le jury ainsi que les résultats du vote seront adressés ultérieurement par mail, à tous les clubs participants.

Les photos gagnantes et les noms des lauréats pourront paraître ultérieurement dans le journal municipal de Palaiseau

La MJC Palaiseau et son photoclub ne pourront être tenus pour responsable si un cas de force majeure obligeait à modifier la date et le lieu de la projection, à suspendre ou annuler le concours.

Acceptation des clauses du règlement

La participation au coquetier, implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.